

**Conseil d'établissement
Séance du 19 novembre 2024**

Délibération n°8

**Portant approbation de la demande d'accréditation hors vague
de la mention de master Direction de projets ou établissements culturels**

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;

Vu l'avis du conseil de l'Institut des Sciences et techniques du 22 octobre 2024 ;

CY a déposé, auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, une demande d'accréditation pour obtenir la mention de master Direction de projets ou établissements culturels pour la rentrée 2025-2026. Cette demande découle de l'expiration de la fiche RNCP de la mention de master Territoires : cultures, patrimoines, paysages, contraignant l'établissement à demander une nouvelle mention afin de pouvoir permettre l'apprentissage et la formation continue dans ces filières. Deux parcours de l'ancienne mention, Développement Culturel et Valorisation des Patrimoines (DCVP) et Jardins Historiques, Patrimoines et Paysages (JHPP), seront rattachés à ce nouveau master.

La mention Direction de projets ou établissements culturels est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement et les parcours de masters DCVP et JHPP : les deux parcours sont centrés sur la culture et le patrimoine, domaines considérés comme stratégiques par CY.

Ceux-ci sont saisis à travers les enjeux de médiation, de conservation ou de valorisation tout en mettant la formation au et par le projet au cœur de leurs orientations. Les deux parcours sont professionnalisants (apprentissage, formation continue) et mettent en œuvre des stratégies d'accompagnement à la réussite des étudiants, ambition de CY et de son partenaire l'ÉNSA Versailles qui porte la pédagogie de JHPP.

Les deux parcours se caractérisent par ailleurs par un fort ancrage sur le territoire local (partenariats locaux), l'un des axes de la stratégie de formation de l'établissement, tout en ayant une ouverture internationale.

Enfin, les deux parcours forment aux enjeux de la transition environnementale et sociétale dans leurs domaines de spécialisation (culture et patrimoine) et constituent par là-même une formation en pleine adéquation avec les nouveaux impératifs des sociétés contemporaines de manière générale et du secteur culturel et patrimonial en particulier, tout en s'inscrivant dans la stratégie de formation et de recherche de l'établissement.

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 47	Pour : 26
Nombre de membres présents : 14	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 12	Abstentions : 0
Membres absents et non représentés : 21	Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil d'établissement approuve la demande d'accréditation de la mention de master Direction de projets ou établissements culturels.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

Le directeur général des services par intérim et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 26 novembre 2024

Publiée le : 26 novembre 2024

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Instructions concernant les demandes de créations de DEUST, licences, licences professionnelles ou masters « hors vague »

Les établissements peuvent demander, en dehors de leur campagne de contractualisation, la création de DEUST, licences, licences professionnelles ou masters. Ils adresseront au département Qualité et reconnaissance des diplômes :

- Une lettre argumentaire (co-signée en cas de co-accréditation) comportant les éléments suivants :
 - Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, évolution du secteur, de la profession, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - Objectifs en termes de recrutement : publics visés ; pour la formation continue, catégories de salariés susceptibles d'être intéressés
 - Objectifs en termes de flux pour la prochaine période (filières et bassin de recrutement, flux attendus)

- La fiche de présentation d'une formation : ci-dessous - 4 pages maximum.

Ces deux documents seront à déposer sur la plateforme SIREDO en pièce jointe du formulaire approprié (modalités de dépôt indiquées dans le guide utilisateur transmis en parallèle).

Attention, en raison notamment de l'inscription dans Parcoursup et Monmaster, les demandes de création doivent être fournies au plus tard, pour le **30 septembre** de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 30 septembre 2023 pour la rentrée 2024).

Un formulaire différent est utilisé pour les demandes de création de LP-BUT.

**Demande de création d'une formation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, master**

Etablissement : CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Intitulé : Master Mention Direction de projets ou établissements culturels - RNCP 39294

() Restructuration (X) Création

Actuellement l'établissement n'est pas accrédité pour la Mention Direction de projets ou établissements culturels, à laquelle nous souhaiterions rattacher deux parcours de masters existants et déjà associés au sein d'une mention par le passé.

Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) : SHS

Présentation de la formation

Intitulés des parcours Développement Culturel et Valorisation des Patrimoines (DCVP) : M1 et M2
types de formation : Jardins Historiques, Patrimoine et Paysage (JHPP) : M2

Objectifs de la formation : Le parcours Développement culturel et valorisation des patrimoines (DCVP) est centré sur la conception, le montage et le suivi de projets dans les domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme culturel dans une perspective de valorisation des ressources locales et de développement social et économique des territoires. Il vise donc à conjuguer l'action culturelle, la valorisation des patrimoines et le développement soutenable des territoires.

Secteurs d'activités pour DCVP : Arts, spectacles, activités récréatives ; activités administratives et de soutien aux entreprises ; valorisation du patrimoine ; information et communication. Associations, collectivités territoriales, entreprises privées

Type d'emplois accessibles : administrateur culturel, responsable du service des publics ou de l'action culturelle, chargé de médiation, chargé de recherche des partenariats, de financements et de mécénat, chargé de communication dans le domaine culturel, chargé de programmation, chef de projet culturel, chef de mission dans l'événement culturel, chargé de mission en ingénierie culturelle, chargé de développement territorial culturel, chargé d'aide au développement et à la coordination de festivals, chef de service dans une organisation culturelle, responsable de la promotion de manifestations culturelles ou artistiques.

Après 3 ou 5 ans d'expérience professionnelle possibilité d'accéder à des postes de : attaché culturel, consultant en ingénierie culturelle, directeur d'une institution culturelle. Sous réserve de réussite aux concours de la fonction publique, les diplômés pourront accéder à des postes d'attaché territorial, attaché de conservation, directeur des affaires culturelles, conseiller DRAC, directeur de compagnies artistiques...

Le parcours de master 2 Jardins historiques, Patrimoine, Paysage (JHPP) introduit à travers le jardin à des problématiques constitutives de l'espace et du temps de nos sociétés actuelles : patrimoine vivant, recomposition territoriale, identité locale, médiation sociale, espace public et représentations paysagères, environnement et développement durable. Le master JHPP veut rendre possibles l'action et la création dans un contexte historique. Il s'agit pour cela de former des acteurs capables d'intervenir sur des lieux et des situations territoriales qui requièrent, tout à la fois, et de manière combinée, protection, conservation, mise en valeur, restructuration et réinvention.

Secteurs d'activité pour les diplômés JHPP : Parcs et jardins historiques, musées, espaces naturels, activités récréatives ; activités administratives et de soutien aux politiques publiques ; valorisation du patrimoine. Associations dont CAUE, collectivités territoriales, propriétaires privés, entreprises. Professions libérales.

Type d'emplois accessibles : suivant le passé des étudiants, jardinier patrimonial, paysagiste concepteur, architecte du patrimoine, assistance à maîtrise d'ouvrage ; administrateur culturel, responsable de l'action culturelle, chargé de médiation, chargé de valorisation, chargé de communication dans le domaine du patrimoine naturel ou culturel, chef de projet culturel, chargé de développement territorial culturel.

Après 3 ou 5 ans d'expérience professionnelle possibilité d'accéder à des postes de : jardinier chef, attaché culturel, direction de site patrimonial naturel, paysagiste conseil. Sous réserve de réussite aux concours de la fonction publique, les diplômés pourront accéder à des postes d'attaché territorial, attaché de conservation, directeur des affaires culturelles, conseiller DRAC, inspecteur des sites, architecte urbaniste de l'Etat...

Organisation de la formation :

Le parcours DCVP s'organise en deux ans, avec une progression vers la professionnalisation entre le M1 et le M2. Il accueille des étudiants de Licences en sciences sociales, médiation culturelle, histoire de l'art et archéologie, sciences politiques, etc. En M1, les enseignements portent sur les fondamentaux et les apports théoriques (connaissances des politiques culturelles, des acteurs de la culture, etc.). En M2, les enseignements intègrent un diagnostic-projet et d'autres modules professionnalisants comme droits d'auteurs ou outils numériques.

Le parcours JHPP s'organise sur une année complète : les deux semestres de cours sont complétés de la période d'été, dévolue à la finalisation des travaux qui présentent le travail mené, au choix, dans un stage, des recherches personnelles ou des travaux sur convention de partenariat. La promotion, composée de M1 diplômés dans différentes disciplines (architecture, paysage, histoire de l'art, géographie, sciences politiques...) et de professionnels en reconversion ou en formation continue, établit des habitudes de partage des connaissances et d'assimilation des enseignements dispensés (histoire culturelle, stratégies et techniques d'intervention, archéologie, cartographie, analyse paysagère, connaissance des politiques culturelles, droit...).

Le processus de recrutement du parcours JHPP fait l'objet de communications via les canaux habituels de Cergy, dont Etudes en France.

Très représenté sur les réseaux sociaux et dans les colloques scientifiques et professionnels, il touche des candidats de disciplines et parcours variés.

Les collaborations et mutualisations sont développées entre les parcours JHPP et DCVP : 2 à 3 journées par année académique sont communes aux étudiants des deux parcours. Des mémoires de M2 sont co-dirigés par des EC des différents parcours. Des EC du parcours DCVP siègent au jury de projet du parcours JHPP. Les équipes pédagogiques des deux parcours collaborent donc à plusieurs niveaux, notamment dans la mise en œuvre d'enseignements communs.

Modalités d'enseignement :

La formation **DCVP** est proposée en Formation Initiale, en apprentissage et en contrat de professionnalisation/formation continue. Elle utilise aussi la VAD/VAE.

La formation **JHPP** est proposée en formation initiale. Elle utilise aussi la VAD et la nouvelle inscription dans une mention permettra de mettre en place la VAE.

Volume horaire de la formation :

Parcours DCVP : volume total (heures étudiants) : 995h -> M1 : 455h ; M2 : 530h

Part d'enseignement en langue étrangère (anglais) : 10%

Parcours JHPP : volume total heures étudiants : 364h. En anglais 10% (voyage d'étude)

Lieux de la formation :

CY Cergy-Paris Université (Campus des Chênes), ENSA Versailles. Pour le DCVP, CFA SACEF (Paris). Pour JHPP, ENSP (Versailles) et INP (Paris)

Liens avec la recherche :

Le parcours DCVP est adossé à l'unité de recherche **PLACES**, laboratoire de géographie et d'aménagement, de CY Cergy-Paris Université.

Le parcours JHPP est adossé au **LEAV**, laboratoire de recherche de l'École d'architecture de Versailles.

Liens avec le monde socio-économique :

Les partenaires sont nombreux, avec des types de partenariats différents, et ne pourront pas tous être cités ici. Voici quelques exemples de partenaires des deux parcours : scène nationale Points Communs, collectif La Lanterne, Centre national de la

danse, Musée d'archéologie nationale et autres établissements du ministère de la Culture, festival Cergy Soit !, etc.

Pour les deux parcours, les relations au milieu professionnel de la culture et du patrimoine, qui permettent notamment le recueil des besoins sociaux, économiques et/ou culturels du territoire, se développent par l'intermédiaire de contacts permanents avec les professionnels et/ou acteurs publics et privés du territoire, mais aussi les habitants et la société civile (enquêtes de terrain, projets menés par les étudiants, etc.), à travers différentes modalités :

- le conseil de perfectionnement où siègent des acteurs du territoire (DCVP) et, depuis 2024 pour JHPP des acteurs du patrimoine paysager ;
- le suivi des apprentis et le dialogue avec les maîtres d'apprentissage (DCVP) ;
- la pédagogie par le projet et la commande de la part d'acteurs du territoire ;
- les interventions des professionnels dans les formations, dont un MAST/PAST pour DVCP, de même que la présence de professionnels/acteurs du territoire dans les jurys ou les journées mutualisées permettent aussi de prendre en compte ces besoins ;
- les partenariats pérennes avec des acteurs du territoire pour le développement de divers projets (comme les séminaires Arts & Humanités avec la scène nationale Points communs) ;
- la participation des étudiants à des rencontres professionnelles (Festival Cergy Soit par exemple).

Depuis sa création en 1996, le Master DCVP a porté une grande attention à l'intervention et l'enseignement d'acteurs professionnels afin de former les étudiants aux compétences clés. Ce Master est parfaitement identifié et ancré localement, et s'inscrit dans un réseau dense d'acteurs culturels en partie composé des anciens étudiants, dont certains interviennent au sein de la formation. Ainsi, la dimension professionnalisante du Master n'a cessé de se renforcer, en particulier avec le passage à l'apprentissage il y a une décennie environ.

Le Master JHPP s'appuie fortement sur le réseau des alumni dans la pédagogie (dans les séminaires, pour des sorties, et pour la formulation de commandes au Léav) et l'investissement direct de la direction générale des patrimoines du ministère de la culture assurent la remontée des besoins et le renforcement des relations au monde professionnel.

Effectifs attendus :

M1/M2 DCVP : 50 étudiants (capacité d'accueil maximum)

M2 JHPP : 25 étudiants (capacité d'accueil maximum)

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Les profils des EC intervenant sont en adéquation avec les spécificités des 2 parcours. Le Master DCVP, qui forme à l'aménagement culturel du territoire et au montage de projet culturel, compte deux MCF et un EC géographes dont les recherches portent sur la culture et le patrimoine (section 23 et 24) rattachés au laboratoire PLACES ; l'équipe comprend également un EC en information/communication et un EC en droit.

Au sein du Master JHPP, les deux EC permanents sont membres du laboratoire de recherche de l'ENSA Versailles (Léav) : un ingénieur paysagiste praticien contractuel et une MCF historienne de l'art (section 22). De nombreux enseignants-chercheurs ponctuels, en architecture, géographie, droit ou sociologie (1, 18, 19), ainsi qu'aux disciplines du projet. Certains EC à l'ENSAV, d'autres CNRS, ENSP ou autres.

Part du volume horaire d'enseignement : 367h (JHPP) + 425h (DCVP 1 et 2) soit 645h heures étudiants

Nombre total d'EC intervenant dans les 2 parcours de manière permanente ou ponctuelle : 22

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Les apports des professionnels/acteurs institutionnels dans le cadre de partenariats divers sont nombreux dans les 2 parcours. Ces partenariats permettent des enseignements innovants, le développement des réseaux professionnels pour les étudiants, ainsi que des apports de savoirs, savoir-faire, savoir être irremplaçables et ancrés dans les réalités professionnelles, politiques et sociales. En outre, ces partenariats permettent une transmission d'expérience en vue de l'acquisition de compétences professionnelles pour les étudiants, y compris à travers les stages ou l'apprentissage (DCVP). Ils permettent une mise en application pratique, une contextualisation et une mise en perspective des enseignements théoriques. Les intervenants professionnels sont amenés à participer ou à prendre en charge des modules entiers au sein des 2 parcours. Les formats d'interventions sont variés : conférences professionnelles et témoignages, partage d'expériences ; cours d'outils (infographie, gestion-comptabilité, outils numériques pour DCVP, hydraulique, botanique pour JHPP) ; visites de terrain et rencontres de professionnels in situ (Ex: Cours Publics et Participation pour DCVP, Journées Regards sur l'arbre et Plan de gestion pour JHPP) ; participation des étudiants à des journées professionnelles ou des colloques faisant intervenir des professionnels.

Part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de représentants du monde professionnel : 200 (JHPP) + 248 (DCVP) soit 448 heures étudiants.

Nombre total intervenants du monde professionnel DCVP/JHPP : 38

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Les deux parcours bénéficient des services d'ingénierie pédagogique de CY Cergy Paris Université (accompagnement à l'innovation pédagogique). Par ailleurs, le CFA SACEF assure un accompagnement aux apprentis (suivi régulier, ateliers). Une représentante de la DOIP assure 12 heures d'ateliers d'aide à l'insertion professionnelle pour les étudiants de M2 DCVP. Des gestionnaires pédagogiques assurent le fonctionnement administratif pour chaque parcours.

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement supérieur public

Pas de co-accréditation

Internationalisation des formations

Parcours DCVP et JHPP : les étudiants effectuent un voyage obligatoire à l'étranger en M2 (5 jours) ; les étudiants en FI ont la possibilité d'effectuer un stage de 4 à 6 mois à l'étranger s'ils le souhaitent. Par ailleurs, les deux parcours font intervenir de manière régulière des acteurs culturels, des artistes et des chercheurs étrangers.

Le parcours DCVP intègre 40 heures étudiants d'enseignements en anglais (ce qui n'est pas le cas pour le parcours JHPP), sans compter les séances assurées par des intervenants étrangers (nombre variable selon les années).

Conventionnement avec une institution privée française

Aucun conventionnement

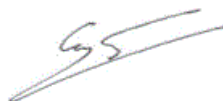
CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) : Conformément aux statuts de CY Cergy Paris Université, vote en Conseil de composante le 22 octobre 2024

- PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT (**27/09/2024**) :

Fabrice GOUBARD

Vice-président Formation



Le 12 septembre 2024

Demande d'accréditation en cours de contrat

Madame, Monsieur,

La demande de création d'une nouvelle formation à CY Cergy Paris Université dans la mention nationale Direction de projets ou établissements culturels (DPEC) intégrant deux parcours de masters déjà existants – Développement Culturel et Valorisation des Patrimoines (DCVP) et Jardins Historiques Patrimoines et Paysages (JHPP) – s'inscrit en adéquation avec la stratégie de CY Cergy Paris Université et s'explique par la nécessité d'adaptation à une situation locale singulière.

Collaborations et mutualisations se sont développées entre les parcours JHPP et DCVP, lesquels ont été réunis au sein d'une mention commune censée agréger aussi un troisième parcours de CY, le parcours PICT. Ces rapprochements, organisés sous la précédente présidence de CY alors Université de Cergy-Pontoise, avaient pour objectif, à terme, la création d'une nouvelle mention nationale (Territoires : Cultures, Patrimoines, Paysages). Or, collaborations et mutualisations sont demeurés inexistantes entre le parcours PICT et les deux autres parcours, en raison d'incompatibilités d'emploi du temps et de plannings d'alternance, du profil très différent des étudiants (LEI pour PICT) et d'enjeux de formation distincts (formation exclusivement tournée vers l'international pour PICT). Ainsi, en dépit de leurs efforts, les responsables des trois parcours n'ont pas réussi à concevoir une fiche RNCP commune satisfaisante, témoignant de la difficulté de construire une mention cohérente et lisible tant pour les étudiants que pour les partenaires professionnels. Aussi, dans le prolongement des réflexions menées pour le travail d'auto-évaluation HCERES, la décision a-t-elle été prise, courant 2024, d'un rattachement à des mentions nationales existantes, distinctes pour PICT et les deux autres parcours (DCVP et JHPP).

Les parcours de masters DCVP et JHPP souhaitent ainsi s'inscrire dans la mention **Direction de projets ou établissements culturels**, dont le référentiel de compétences est pleinement en adéquation avec les orientations, les contenus pédagogiques et les débouchés professionnels des deux parcours.

○ **Justification du projet**

La mention Direction de projets ou établissements culturels est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement et les parcours de masters DCVP et JHPP : les deux parcours sont centrés sur la culture et le patrimoine, domaines considérés comme stratégiques par CY. Ceux-ci sont saisis à travers les enjeux de médiation, de conservation ou de valorisation tout en mettant la formation au et par le projet au cœur de leurs orientations. Les deux parcours sont professionnalisants (apprentissage, formation continue), et mettent en œuvre des stratégies d'accompagnement à la réussite des étudiants, ambition de CY et de son partenaire l'ÉNSA Versailles qui porte la pédagogie de JHPP. Les deux parcours se caractérisent par ailleurs par un fort ancrage sur le territoire local (partenariats locaux), l'un des axes de la stratégie de formation de l'établissement, tout en ayant une ouverture internationale. Enfin, les deux

parcours forment aux enjeux de la transition environnementale et sociétale dans leurs domaines de spécialisation (culture et patrimoine), et constituent par là même une formation en pleine adéquation avec les nouveaux impératifs des sociétés contemporaines de manière générale et du secteur culturel et patrimonial en particulier, tout en s'inscrivant dans la stratégie de formation et de recherche de l'établissement.

Rejoindre la mention nationale Direction de projets ou établissements culturels permettra de renforcer la visibilité et l'attractivité des deux parcours, tout en offrant un référentiel de compétences en adéquation avec les besoins des secteurs professionnels concernés et avec les contenus et objectifs pédagogiques des deux parcours. En effet, DCVP et JHPP s'inscrivent en cohérence avec la mention DPEC, à la fois en termes :

- de domaines de formation et d'activités visées : conception et gestion de projet culturel, politique culturelle, direction d'établissements culturels et patrimoniaux, gestion et valorisation des monuments historiques et des musées, etc. ;
- de compétences spécifiques à acquérir : maîtriser les outils de conception et de gestion de projet culturel, maîtriser le contexte institutionnel des secteurs de la culture et du patrimoine, savoir utiliser les outils de suivi administratif et budgétaire d'un établissement culturel, etc. ;
- de modalités de contrôle des connaissances : variété de modalités comprenant notamment des rendus de travaux, des examens écrits, des présentations orales, des mises en situation, des mémoires ;
- de secteurs d'activité et type d'emplois : chargé des publics, de l'action culturelle, de la communication, de médiation, de développement territorial et culturel, etc. au sein de diverses structures (collectivités territoriales, équipements culturels publics, etc.) dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine (spectacle vivant, musées, jardins et monuments historiques, etc.) ;
- de voie d'accès à la certification : en formation initiale, en formation en apprentissage (uniquement pour DCVP), en contrat de professionnalisation, en formation continue.

○ **Positionnement de la formation**

La mention Direction de projets ou établissements culturels, intégrant les parcours DCVP et JHPP, se distingue des autres formations de CY formant aux métiers de la culture et du patrimoine. En effet, au sein de ces deux parcours, l'enseignement et la formation au projet de conservation et de valorisation des ressources culturelles et patrimoniales d'un territoire accordent une importance centrale aux paysages et aux territoires, à l'ancrage des projets dans un environnement socio-spatial complexe, à la méthode du diagnostic patrimonial et territorial, et plus généralement, aux enjeux de transition territoriale et sociétale. C'est ce qui constitue la spécificité de ces deux parcours. Leur inscription, pour l'un dans un département de géographie et pour l'autre dans un département d'architecture spécialisé en études patrimoniales paysagères, les distingue des autres parcours de l'établissement formant aux métiers du patrimoine et de la culture (dans une perspective historique et archivistique), tout en répondant à des besoins clairement identifiés à l'échelle régionale et nationale au sein des secteurs professionnels concernés.

Les deux parcours ont respectivement 28 ans pour DCVP et 32 ans pour JHPP, ils ont donc su se positionner et s'affirmer à l'échelle locale, régionale et nationale dans l'offre de formation et en lien avec le secteur professionnel de la culture et du patrimoine. Ce rattachement à la mention DPEC représente une opportunité de rendre visible les enjeux et objectifs de ces parcours.

○ Relations avec le milieu socioprofessionnel

Pour les deux parcours, les relations au milieu professionnel de la culture et du patrimoine, qui permettent notamment le recueil des besoins sociaux, économiques et/ou culturels du territoire, se développent par l'intermédiaire de contacts permanents avec les professionnels et/ou acteurs publics et privés du territoire, mais aussi les habitants et la société civile (enquêtes de terrain, projets menés par les étudiants, etc.), à travers différentes modalités :

- le conseil de perfectionnement où siègent des acteurs culturels et patrimoniaux du territoire (DCVP), et des acteurs du patrimoine paysager (JHPP).

- le suivi des apprentis et le dialogue avec les maîtres d'apprentissage (DCVP), les réunions des maîtres d'apprentissage (DCVP) dans le cadre de l'apprentissage ; idem pour les stages (le parcours JHPP, limité à un M2, n'a pas mis en place l'apprentissage).

- la pédagogie par le projet et la commande de la part d'acteurs du territoire, développées au sein des deux parcours, est aussi une bonne manière d'entretenir les relations au milieu socioprofessionnel dans la mesure où ils permettent la mise en relation avec une grande diversité d'acteurs professionnels, d'habitants et d'usagers selon les projets. Le cours de diagnostic-projet intégré à la maquette du M2 DCVP en est un exemple. Pour JHPP, la formule des études opérationnelles, diagnostics historiques et paysagers menés chaque année avec des équipes étudiantes permet d'être au plus près des questionnements des acteurs du terrain, propriétaires, maîtres d'œuvre, contrôle scientifique et technique.

- les interventions des professionnels dans les formations, dont un MAST/PAST pour DCVP, de même que la présence de professionnels/acteurs du territoire dans les jurys ou les journées mutualisées des deux parcours.

- les partenariats pérennes avec des acteurs du territoire (scène nationale Points Communs, collectif la Lanterne pour DCVP par exemple ; formation avec l'INP et avec la DRIEAT pour JHPP notamment), la participation des étudiants à des rencontres professionnelles (Festival Cergy Soit pour DCVP, Rendez-vous au jardin pour JHPP pour des exemples récents) et l'accueil des étudiants en stage et en apprentissage sont d'autres modalités permettant aux deux parcours de tisser des liens ténus avec le milieu professionnel de la culture et du patrimoine, de l'échelle locale et régionale à nationale.

Depuis sa création en 1996, le parcours DCVP a porté une grande attention à l'intervention et l'enseignement d'acteurs professionnels afin de former les étudiants aux compétences clés. Ce parcours est parfaitement identifié et ancré localement et régionalement, et s'inscrit dans un réseau dense d'acteurs culturels en partie composé des anciens étudiants, dont certains interviennent au sein de la formation. Ainsi, la dimension professionnalisante du parcours n'a cessé de se renforcer, en particulier avec le passage à l'apprentissage il y a une décennie environ.

Le parcours JHPP, pour assurer les liens au milieu professionnel, s'appuie sur la forte sollicitation du réseau des anciens étudiants dans la pédagogie (dans les séminaires, pour des sorties, et pour la formulation de commandes au Léav) et l'investissement direct de la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture. La remontée depuis 5 ans des demandes de reprise d'étude et de Formation continue témoigne de l'identification par les professionnels en exercice d'une spécificité de JHPP dans l'approche et la méthodologie qui manquent au bon exercice de leurs missions.

Les deux parcours mettent l'accent sur la professionnalisation, et par conséquent font intervenir de nombreux professionnels, certains assurant des modules entiers de formation, d'autres des interventions plus ponctuelles. Les professionnels interviennent pour leur compétences spécifiques ou techniques, ou pour apporter des formations basées sur leurs expériences/expertises professionnelles (cadres institutionnels, etc.). Certains professionnels sollicitent régulièrement le parcours DCVP pour des interventions. L'enjeu pour les deux parcours est de solliciter les professionnels en mesure de faire monter en capacité les étudiants,

ce qui requiert des compétences de transmission et de pédagogie, qui ne sont pas à la portée de tous. Un autre enjeu est de trouver l'équilibre entre professionnels expérimentés et jeunes professionnels, éventuellement dotés de nouvelles compétences (domaine du numérique par exemple, ou de l'écologie). En tous les cas, la poursuite des recrutements de professionnels, acceptant ou non d'être rémunérés en fonction de leurs statuts, est un enjeu majeur pour le futur de la formation et la montée en compétences des étudiants.

En retour, les deux parcours contribuent au développement des projets professionnels dans le domaine de la culture et du patrimoine, en particulier par l'intervention des étudiants en stage et en apprentissage au sein des structures culturelles et patrimoniales, ou encore la réponse à des commandes de partenaires professionnels pour des études ou diagnostics. L'engagement et l'expertise des étudiants, avec l'encadrement des équipes pédagogiques, participent au développement des structures partenaires et ainsi à renforcer les relations des deux parcours à leur milieu socioprofessionnel.

○ **Objectifs en termes de recrutement et de flux**

Les publics visés sont les étudiants de sciences sociales, de lettres, de langues, d'architecture et des sciences de l'espace et de l'environnement (géographie...), d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie, de médiation et d'info/com, issus de L3 / M1 / M2 pour le parcours DCVP, de M1 / M2 pour le parcours JHPP.

Les catégories de salariés susceptibles d'être intéressés par la formation continue sont les salariés du secteur culturel et patrimonial, ainsi que ceux de l'aménagement des territoires, les paysagistes concepteurs et les professionnels du patrimoine.

Les objectifs de recrutement sont fixés à 25 étudiants en M1 et 25 en M2 pour DCVP, 20 en M2 JHPP. Cela correspond aux effectifs des dernières années pour les deux parcours. Le bassin de recrutement est la France entière, voire s'étend à l'étranger. La formation est ouverte à la reprise d'études et à la formation continue avec des aménagements possibles. Ainsi, cette formation vise également un public susceptible de reprendre des études afin d'intégrer nos parcours de masters.

En espérant que les éléments ainsi présentés vous auront permis de voir l'intérêt de créer cette nouvelle formation – au sens strict, il s'agit plutôt d'une restructuration via l'intégration de deux parcours de masters existants au sein de la mention DPEC – et que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande d'accréditation. Nous vous prions d'agréer nos sentiments les meilleurs.

Fabrice Goubard
VP Délégué à la formation
CY Cergy Paris Université

